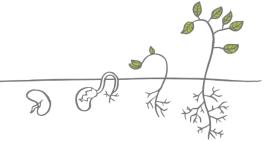


ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE — 2 MAI 2024

BILAN 2023

[Présentation analytique]



SECTION FONCTIONNEMENT — DÉPENSES RÉALISÉES 2023

- Les dépenses réalisées s'élèvent à <u>1 487 705 €</u> soit une augmentation de 16% par rapport à 2022.
- Sur le plan analytique :
 - o 63% des dépenses concernent la réalisation des études et recherches
 - o 13% des dépenses concernent le développement de Végébase-Floriscope
 - o 4% des dépenses concernent l'animation des labels EcoJardin et Végétal Local.
 - o 6% des dépenses concernent les journées techniques et webinaires ainsi que la publication Esperluette
 - o 4% des dépenses concernent l'animation de l'opération Capitale Française de la Biodiversité
 - o 10% des dépenses concernent les travaux de documentation et les plateformes web.
- Sur le plan de la nature comptable des dépenses :
 - Les dépenses de personnel sont supérieures à celles de 2022 (+15%) avec 19,5 ETP (dont 15 salariés permanents représentant 13,5 ETP). Elles représentent près de 67% du total des dépenses.
 - Les frais de mission représentent près de 4% des dépenses et sont sensiblement supérieures à ceux des années précédentes (augmentation générale de l'activité et fin du contexte sanitaire).
 - Les dépenses de prestation (dont convention de collaboration) représentent 8,5% des dépenses.
 - o Les autres dépenses directes sur projets représentent moins de 6% du total des dépenses.
 - o Les charges de gestion et frais de locaux (Maison du Végétal) représentent 10,5% du total des dépenses.
 - La dotation aux amortissements représente 4% des dépenses.

SECTION FONCTIONNEMENT — RECETTES RÉALISÉES 2023

- Les recettes réalisées s'élèvent à <u>1 495 792 €</u> soit une augmentation de plus de 13% par rapport à 2022.
- Le bilan est marqué par l'augmentation du total des cotisations (+7% par rapport à 2022) qui représentent désormais près de 29% du total des ressources.
- Les financements de projets font l'objet d'une vingtaine de conventions établies dans le cadre d'appels à projet (ADEME, Agence Nationale de la Recherche) ou dans le cadre de financements négociés (Interprofession VALHOR, Office Français de la Biodiversité, ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires, Agence Nationale de la Cohésion des Territoires). Ils totalisent plus de 51% du total des ressources.
- Les financements globaux dans le cadre des partenariats métropolitains (Angers Loire Métropole, Métropole du Grand Paris, Orléans Métropole et Rennes Métropole) représentent près de 12% du total des ressources.
- Les autres produits (8%) concernent notamment les immobilisations incorporelles immobilisées (coûts des travaux portant sur les investissements dont outils informatiques), les ventes de publication et inscriptions aux journées techniques, et les prestations techniques dans le cadre des services de données de Végébase. A noter en 2023, la prestation de près de 48 k€ dans le cadre du projet PLANECOJARDIN (Planification de la gestion écologique des services de l'Etat) auquel Plante & Cité prend part pour le Ministère de la Transition Ecologique, et qui a fait l'objet d'un marché avec mise en concurrence simple en 2022. Le total des produits issus des activités « lucratives » ne remet pas en cause la gestion désintéressée de l'association. En outre, les recettes de ces activités accessoires restent en deçà du seuil autorisé par les pouvoirs publics pour une association (76 k€ en 2023).

COMPTE DE RESULTAT 2023

	Compte de résultat 2023
Dépenses de fonctionnement	1 487 705 €
(Dont les dotations amortissement et provisions)	1 487 705 €
Recettes de fonctionnement	1 495 792 €
(Dont reprise de subventions sur investissements)	1 495 /92 €
Résultat exceptionnel 2023	8 087 €



SECTION FONCTIONNEMENT — DETAILS BILAN 2023

	Affectation globale	ETUDES ET RECHERCHES	DIFFUSION	MUTUALISATION	TOTAL REALISE 2023	DEPENSES PREVISIONNELLES 2023
DEPENSES DIRECTES		754 228 €	128 560 €	80 011 €	962 800 €	1 054 193 €
DEPENSES INDIRECTES AFFECTEES		382 046 €	53 491 €	26 532 €	462 069 €	437 276 €
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	62 836 €				62 836 €	76 474 €
dont CHANTIER NUMERIQUE DIFFUSION	- €	- €	- €	- €	- €	7 920 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023	62 836 €	1 136 274 €	182 051 €	106 543 €	1 487 705 €	1 567 943 €

	Affectation globale	ETUDES ET RECHERCHES	DIFFUSION	MUTUALISATION	TOTAL REALISE 2023	RECETTES PREVISIONNELLES 2023
Partenariat Angers Loire Métropole	150 000 €	- €	- €	- €	150 000 €	150 000 €
Autres partenariats métropolitains (Métropole Grand Paris, Orléans Métropole, Rennes Métropole)	21 100 €	- €	- €	- €	21 100 €	20 600 €
PARTENARIATS METROPOLITAINS - FINANCEMENTS GLOBAUX	171 100 €	- €	- €	- €	171 100 €	170 600 €
Agence Nationale de la Recherche / Projet BISES (2019-2024)	- €	2 946 €	- €	- €	2 946 €	6 028 €
ADEME / Projet SITERRE II (2021-2025)	- €	5 420 €	- €	- €	5 420 €	5 435 €
ADEME / Projet SAGES (2022-2024)	- €	9 042 €	- €	- €	9 042 €	9 908 €
ADEME / Projet DESSERT (2020-2024)	- €	4 928 €	- €	- €	4 928 €	5 074 €
CASDAR / Réseau Mixte Technologique "Agricultures urbaines" (2021-2025)	- €	3 353 €	- €	- €	3 353 €	2 058 €
Caisse des dépôts et consignations Mécénat - AAP "Architecture et Paysage" / Projet POME (2023)	- €	12 000 €	- €	- €	12 000 €	12 000 €
FINANCEMENTS VIA APPEL A PROJETS	- €	37 689 €	- €	- €	37 689 €	40 503 €
Conseil Régional Pays de la Loire / Cofinancement de projets	- €	55 000 €	- €	- €	55 000 €	59 000 €
Agence Nationale Recherche et Technologie - Thèse CIFRE / Projet "Désimperméabilisation des sols urbains" (2021-2024)	- €	14 000 €	- €	- €	14 000 €	14 000 €
Office Français de la Biodiversité (via Conservatoire Botanique Midi-Pyrénées) / Projet "Végétal local" (2023)	- €	22 200 €	- €	- €	22 200 €	25 000 €
Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires / Actions Nature en ville (2023-2026)	- €	24 903 €	25 792 €	61 338 €	112 034 €	115 000 €
Ministère de l'Agriculture / Guide chancre coloré du platane (2023)	- €	20 000 €	- €	- €	20 000 €	20 000 €
GECAO / Guide chancre coloré du platane (2023-2024)	- €	1 203 €	- €	- €	1 203 €	- €
Office Français de la Biodiversité - Ecophyto / Convention Plateforme Ecophyto (2023)	- €	49 954 €	38 050 €	- €	88 004 €	88 004 €
Office Français de la Biodiversité - Ecophyto / Convention Etude "Terre saine 2 - Territoires sans pesticide" (2023)	- €	46 393 €	- €	- €	46 393 €	71 252 €
Interprofession VAL'HOR / Programmes d'études et d'expérimentations ACCORD-CADRE (2022-2024)	- €	299 017 €	- €	- €	299 017 €	336 605 €
Office Français de la Biodiversité / Financement sur projets (2022-2025)	- €	22 001 €	- €	- €	22 001 €	28 962 €
Conseil International Biodiversité et Immobilier / Thèse Cifre "Désimperméabilisation des sols urbain" (2022-2024)	- €	5 000 €	- €	- €	5 000 €	5 000 €
Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (Action Cœur de Ville) / Etude "ARCHE" (2022-2025)	- €	20 458 €	- €	- €	20 458 €	27 894 €
ADEME / Etude "AVEC" (2023-2025)	- €	19 371 €	- €	- €	19 371 €	
CEREMA / Etude "AVEC" (2023-2025)	- €	6 368 €	- €	- €	6 368 €	47 292 €
FINANCEMENTS NEGOCIES SUR PROJETS	- €	605 870 €	63 843 €	61 338 €	731 051 €	838 009 €
Collège A : Collectivités territoriales et leurs EPCI	280 595 €	- €	- €	- €	280 595 €	253 000 €
Collège B : Entreprises de la filière du végétal et du paysage	72 500 €	- €	- €	- €	72 500 €	85 000 €
Collège C : Autres gestionnaires d'espaces verts et naturels	13 305 €	- €	- €	- €	13 305 €	12 000 €
Collèges des membres associés	62 000 €	- €	- €	- €	62 000 €	50 000 €
COTISATIONS	428 400 €	- €	- €	- €	428 400 €	400 000 €
Prestation de services (Floriscope, interventions) et intervention pour le Ministère de la Transition Ecologique /PLANECOJARDIN	- €	53 915 €	- €	- €	53 915 €	54 624 €
Produit sur l'exercice antérieur (Sous provision de la subvention OFB pour le programme GEEG ("Gestion écologique en Guadeloupe")	- €	2 115 €	- €	- €	2 115 €	- €
Inscriptions journées techniques	- €	- €	- €	6 070 €	6 070 €	6 700 €
Vente de publications Esperluette	- €	- €	3 810 €	- €	3 810 €	2 700 €
Transfert de charges (dont prise en charge formation OPCA)	14 198 €	- €	- €	- €	14 198 €	2 813 €
Stocks publications	- €	- €	- 1845€	- € -	1 845 €	- €
Produits divers (dont produits bancaires et reprise de provision)	3 577 €	- €	- €	- €	3 577 €	- €
Immobilisations incorporelles	17 651 €	18 489 €	- €	- €	36 139 €	34 806 €
AUTRES PRODUITS DONT IMMOBILISATIONS	35 425 €	74 518 €	1 965 €	6 070 €	117 979 €	101 643 €
Reprise de subventions d'investissement des années antérieures	9 574 €				9 574 €	9 268 €
REPRISE DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	9 574 €	- €	- €	- €	9 574 €	9 268 €
MOBILISATION RESERVES POUR LE PROJET ASSOCIATIF "CHANTIER NUMERIQUE DIFFUSION"	- €	- €	- €	- €	- €	7 920 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023	644 499 €	718 077 €	65 808 €	67 408 €	1 495 792 €	1 567 943 €



Ecart DEPENSES -RECETTES

SECTION INVESTISSEMENT - DETAILS BILAN 2023

NB: Cette section est présentée pour mémoire et ne figure pas dans le compte de résultats.

INVESTISSEMENTS 2023	BUDGET 2023	AMORTISSEMENTS 2023	AMORTISSEMENTS 2024-2026	COFINANCEMENT
Floriscope NEXT	43 330 €	4 814 €	38 516 €	/
Back Office VEGEBASE	13 290 €	1 140 €	12 151 €	/
Equipements informatiques (ordinateurs et serveur Maison du Végétal)	20 020 €	3 428 €	16 592 €	/
PROJET ASSOCIATIF "CHANTIERS NUMERIQUES DIFFUSION"	48 273 €	537 €	47 736 €	/
TOTAL 2023	124 913 €	9 919 €	114 994 €	_

Les dépenses donnant lieu à des investissements en 2023 concernent les projets suivants :

- La finalisation du développement de la nouvelle génération de l'application web de FLORISCOPE.
- Le développement de nouvelles briques d'administration de données de VEGEBASE (back-office).
- L'achat d'équipements informatiques (équipements au sein de la Maison du Végétal : ordinateurs et serveur informatique commun).
- Le PROJET ASSOCIATIF « Chantiers numériques diffusion » porte sur la refonte ergonomique et graphique du site web de Plante & Cité, ainsi que la refonte du centre de ressources. Ces chantiers comprennent des prestations externalisés et des temps de travaux de l'équipe salariée de Plante & Cité. Ce projet associatif étant exceptionnel et ne permettant pas de mobiliser d'autres sources de financement que les fonds propres de l'association, il est proposé de mobiliser les réserves des fonds propres, correspondants aux excédents de résultat des années antérieures, pour couvrir la dotation aux amortissements correspondante dans les prochaines années.